



# CONDUITE À TENIR QUE FAIRE FACE A:



## Électrisation

- Ne pas se précipiter sur la victime, ne pas la toucher (éviter le suraccident).
- Couper ou faire couper l'alimentation électrique (au disjoncteur, aux dispositifs d'arrêt d'urgence...).
- Appeler un secouriste (SST) et l'assister sans se mettre en danger.
- Alerter le SAMU en composant le 15 et suivre les consignes données.
- Prévenir l'accueil / le PC sécurité selon le site (cf. consignes générales d'urgence).
- Dans l'attente des secours, surveiller la victime.
- En cas d'évacuation par les secours et sans retarder la prise en charge, s'assurer que la victime a les documents d'accident de travail.

## Brûlure thermique (par le chaud ou le froid)

- Refroidir / réchauffer immédiatement la surface brûlée par ruissellement d'eau courante tempérée, à faible pression pendant au moins 10 minutes.
- Appeler un secouriste (SST) et l'assister sans se mettre en danger.
- Ne pas retirer les vêtements, ne pas percer les cloques et ne rien appliquer sur la brûlure.
- Alerter le SAMU en composant le 15 et suivre les consignes données.
- Prévenir l'accueil / le PC sécurité selon le site (cf. consignes générales d'urgence).
- Dans l'attente des secours, surveiller la victime.

## Une personne fait un malaise

- Isoler la victime et la mettre au repos, dans la position où elle se sent le mieux (malaise cardiaque: position demi assise).
- Appeler un secouriste (SST) et l'assister sans se mettre en danger.
- Rassurer la victime en lui parlant. Essayer d'avoir des informations concernant un éventuel traitement ou tout autre information (symptômes, plaintes, douleurs...) pouvant aider les secours.
- Demander un avis médical au SAMU en composant le 15.
- Prévenir l'accueil/le PC sécurité selon le site (cf. consignes générales d'urgence).
- Dans l'attente des secours, surveiller la victime

## En cas d'atteinte à l'œil

- Se protéger les mains sans perdre de temps (porter des gants).
- Appeler un secouriste (SST) et l'assister sans se mettre en danger.
  - **En cas de projection dans l'œil :**  
Rincer abondamment à l'eau l'œil atteint à l'aide des dispositifs présents (lave-œil, douche oculaire) et en l'absence, au point d'eau le plus proche, rincer en écartant les paupières, tête inclinée vers le bas, en prenant soin que l'eau de lavage ne coule pas sur l'autre œil.  
L'arrosage est maintenu jusqu'à l'obtention d'un avis médical au SAMU en composant le 15. Indiquer aux secours la nature du produit en cause.
  - **En cas de présence d'un corps étranger (limaille, copeau, verre...) :**  
Allonger la victime, lui demander de fermer les yeux si possible et alerter le SAMU en composant le 15.
  - **En cas d'impact d'un rayonnement (UV, Laser...) :**  
Couper l'alimentation de l'équipement, allonger la victime, mettre une compresse stérile ou un linge propre sur les deux yeux. Noter les caractéristiques du rayonnement (puissance, longueur d'onde...) pour transmission des informations au SAMU.
- Prévenir l'accueil / le PC sécurité selon le site (cf. consignes générales d'urgence).
- Surveillez la victime dans l'attente des secours.



## À SAVOIR

**Deux malaises graves :** L'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et le malaise cardiaque. Ces deux pathologies imposent une prise en charge urgente par les secours (SAMU en composant le 15).

**Symptômes AVC :** la faiblesse ou la paralysie d'un membre, une déformation du visage, des troubles de la vision, une difficulté de langage, mal de tête sévère et inhabituel, perte de l'équilibre.

**Symptômes malaise cardiaque :** Douleur dans la poitrine pouvant irradier, difficulté à respirer, sueur abondante, pâleur intense.

## Chute de plain-pied et de hauteur

- Ne pas déplacer la victime sauf danger immédiat.
- Appeler un secouriste (SST) et l'assister sans se mettre en danger.
- Alerter le SAMU en composant le 15 et suivre les consignes données
- Prévenir l'accueil / le PC sécurité selon le site (cf. consignes générales d'urgence).
- Dans l'attente des secours, surveiller la victime.

## APRES L'ACCIDENT

- Avertir son Chef de Service ainsi que l'assistant de prévention
- Inscrire l'accident dans le Registre de Santé et Sécurité au Travail
- Informer le service de santé au travail, s'il s'agit d'un personnel ou le Service Universitaire de Médecine Prévention et Promotion de la santé, s'il s'agit d'un étudiant.
- La victime devra faire une déclaration d'accident du travail (<https://intranet.univ-lille.fr/rerelations-humaines/dossiers-de-sante-au-travail/accidents-de-service-de-travail-de-trajet>)

**Personnels:** Service de Santé au Travail – 03 62 26 91 95 – [medecinepreventionagentsudl@univ-lille.fr](mailto:medecinepreventionagentsudl@univ-lille.fr) **Etudiants:** Service Universitaire Médecine Préventive et Promotion de la Santé – 03 62 26 93 00 – [sumpps@univ-lille.fr](mailto:sumpps@univ-lille.fr) **Direction de la Prévention des Risques - dir-prevention-risques@univ-lille.fr**

